

Développement et régulation économiques

Autorisations d'engagement : 3,96 milliards d'euros
Crédits de paiement : 3,94 milliards d'euros
28 900 emplois (équivalents temps plein travaillé)

La mission « Développement et régulation économiques » regroupe les moyens d'intervention et de soutien aux entreprises, au développement de leur activité, à la conduite de l'action économique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission comprend quatre programmes.

Le programme « Développement des entreprises » a pour principales finalités de créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'amélioration de leur compétitivité, de contribuer à une croissance équilibrée de l'économie française et de favoriser la création d'emplois. Les objectifs du programme sont notamment tournés vers l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des aides aux entreprises, et la simplification de l'environnement administratif. Dans ce domaine, un indicateur mesure la complexité administrative ressentie par les créateurs d'entreprises.

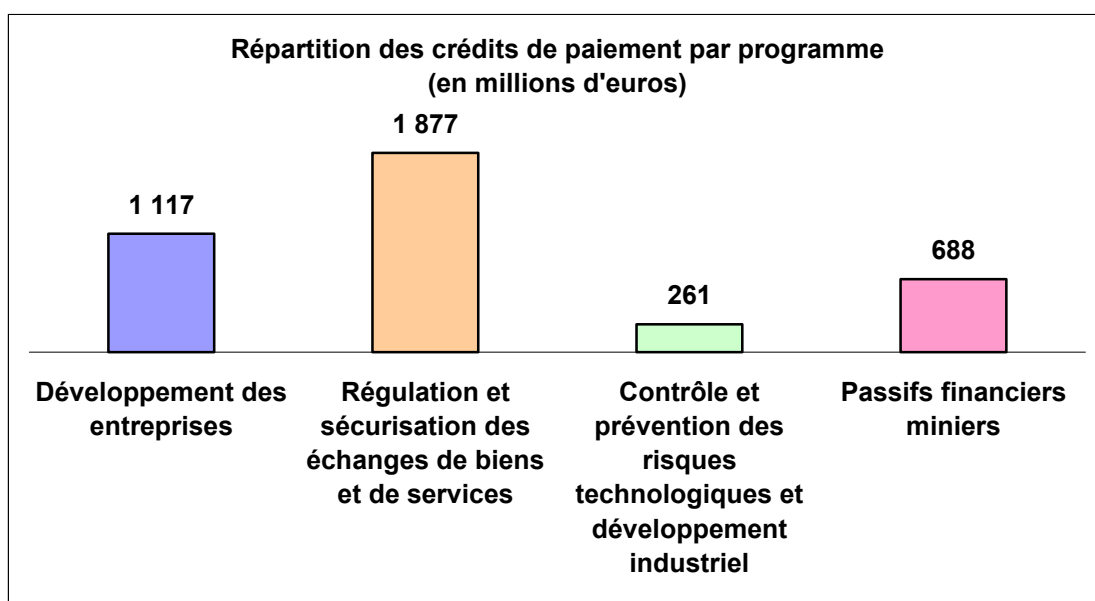
Le programme « Régulation et sécurisation des échanges de biens et services » a pour principaux enjeux de garantir une concurrence saine entre les acteurs économiques, de protéger les citoyens et les consommateurs en assurant un haut niveau de sécurité des produits échangés ou circulant sur le territoire, et de développer la confiance dans l'acte d'achat.

Pour garantir une concurrence saine entre les acteurs économiques, la lutte contre les pratiques préjudiciables au bon fonctionnement des marchés et à l'emploi sera améliorée grâce à un ciblage des contrôles qui devront tenir davantage compte du poids économique des secteurs et de leur intensité concurrentielle. Cette augmentation de l'efficacité des contrôles continuera à s'accompagner d'une augmentation de la vitesse de passage en douane, en vue de renforcer l'attractivité douanière de la France et de faciliter les opérations du commerce international, sans pour autant nuire à l'efficacité des contrôles. Ce dernier objectif est mesuré par le délai moyen d'immobilisation des marchandises dédouanées dans la journée avec une cible de dix minutes prévue en 2008 (contre 11mn 30s en 2005).

Au titre de la protection des citoyens et des consommateurs, les contrôles sur le terrain seront développés et ciblés sur les entreprises les plus susceptibles de mettre sur le marché des produits pouvant mettre en cause la sécurité du consommateur. Le taux de couverture, cumulé sur trois ans, du contrôle de la première mise sur le marché sera ainsi porté en 2008 à 100 %.

Le programme « Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel » a pour finalités principales de favoriser le développement économique régional, de contrôler les activités nucléaires et industrielles et d'assurer la mise en œuvre optimale de l'inspection des installations classées. Les missions de contrôle et de prévention des risques, comme les services rendus aux entreprises, doivent être assurés au meilleur coût. L'optimisation des moyens mis en œuvre doit permettre de réduire de 5 % le coût unitaire de fonctionnement des inspections des installations classées.

Le programme « Passifs financiers miniers » a pour finalité d'assurer l'arrêt de l'exploitation minière dans les meilleures conditions de coût et de sécurité pour les personnes et les biens, de procéder, en cas de sinistre, aux indemnisations et de garantir les droits des mineurs. Concernant les prestations versées aux mineurs, les objectifs du programme visent à la fois la diminution des coûts de gestion à la charge de la collectivité et la réduction des délais de versement aux bénéficiaires.



2. Principales orientations pour 2007

Créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'amélioration de leur compétitivité, contribuer à une croissance équilibrée de l'économie française et favoriser la création d'emplois.

L'année 2007 poursuivra la mise en œuvre des aides et dispositifs d'accompagnement existants : les actions collectives sur des thèmes

stratégiques déjà identifiés (usage d'Internet pour les PMI, création industrielle, capital humain, etc.) ; le financement par Oséo-Sofaris, qui accompagne les PME à leur création, lors de leur transmission et tout au long de leur développement ; le FISAC, fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

L'effort de l'État en faveur des entreprises est particulièrement important en termes de dépenses fiscales. En effet, annuellement celles-ci peuvent être estimées à 10 milliards d'euros environ (dont près de la moitié concernent les PME). Cet effort sera amplifié en 2007, notamment par les volets fiscaux du plan entreprises de croissance, des dispositions prévues en faveur du financement des PME ainsi que dans le plan de soutien aux entreprises du secteur « hôtellerie – café – restauration ».

Dynamiser l'action des directions à réseau (direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE), direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)) avec la mise en œuvre des nouveaux contrats pluriannuels de performance 2006-2008.

Le contrat du réseau international du Minéfi accélère son redéploiement et celui d'Ubifrance vers les pays émergents tout en poursuivant une logique de rationalisation des ressources et de recherche de gains de productivité : diminution de 5,9 % des ETPT globaux sur la période, maîtrise en euros courants de la masse salariale, diminution de 8,5 % des crédits de fonctionnement du réseau international.

Les priorités d'action de la douane portent sur le renforcement de la lutte contre la fraude, la défense de l'emploi et le soutien de l'activité économique. La direction générale des Douanes et Droits indirects s'engage à renforcer son efficacité dans ces deux grands domaines d'intervention tout en rationalisant ses moyens (suppression de 630 ETPT sur la période du contrat).

La direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes engage également une démarche de modernisation, notamment avec le rééquilibrage de ses interventions au profit de la régulation concurrentielle des marchés et la définition de priorités en prise avec les attentes des acteurs économiques, entreprises et consommateurs.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Les efforts de modernisation portent principalement sur l'amélioration de la qualité du service offert aux acteurs économiques par les différentes administrations de la mission et sur l'allégement de certaines procédures.

Dans ce cadre, une réflexion a été engagée par la douane il y plus d'un an avec ses agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la Commission.

Par ailleurs, un audit de modernisation a été mené afin d'améliorer la qualité du service rendu par la DGDDI, en matière de dédouanement des opérations de commerce hors Union européenne des grandes entreprises¹.

L'ensemble de ces réflexions va se prolonger dès cet automne par l'ouverture d'une phase d'expérimentation qui sera menée dans plusieurs régions et dont un bilan sera établi à l'automne 2007.

Par ailleurs, le projet de loi de simplification du droit prévoit de moderniser la **procédure de conciliation et d'expertise douanières**.

La France s'est engagée depuis deux ans avec ses vingt-quatre partenaires européens à **mesurer les charges administratives pesant sur les entreprises**. Cette politique a été entérinée par les chefs d'État et de Gouvernement lors du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006. Ces études permettront d'envisager, dès 2007, la simplification des procédures en vigueur, l'objectif étant d'atteindre une réduction des coûts de 20 % des charges administratives des entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action pour l'administration électronique (Adele), il est prévu de **mutualiser les services en ligne offerts aux entreprises** par les administrations, notamment ceux à destination des PME. Ces bouquets de téléservices sont destinés à simplifier et à alléger les démarches du chef d'entreprise dans sa relation à l'administration, en mettant notamment en place des guichets administratifs en ligne qui permettront la réalisation de toutes les déclarations inscrites dans le cycle de vie de la PME. La Douane a ainsi mis en place le portail « Prodouane » pour proposer un accès unique à ses téléservices.

Un audit de modernisation est en cours de réalisation afin de recenser les **aides publiques aux entreprises** et leurs caractéristiques (objectifs, instruments, montants, critères d'éligibilité, bénéficiaires, entités gestionnaires, modes de contrôles). Il s'agit d'étudier le rapport coût-efficacité de ces aides, et de **proposer des pistes pour renforcer leur lisibilité et leur efficacité**.

Enfin, le projet de loi de simplification du droit prévoit la faculté de proposer, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, un règlement transactionnel aux auteurs de délits au code de la consommation pour lesquels une peine d'emprisonnement n'est pas prévue. Cette mesure permettra de désengorger les audiences des juridictions et d'aboutir à un règlement plus rapide des dossiers.

Ministres concernés :

- **Économie, finances et industrie**
- **Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et professions libérales**

¹ Le traitement des opérations de commerce international des grandes entreprises (avril 2006).